



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/23
24 février 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-troisième réunion
Montréal, 28-30 mars 2001

AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL 2001 DU PNUE

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUE demande l'approbation, par le Comité exécutif, d'une somme de 366 453 \$ US représentant des amendements à son programme de travail 2001 avec des coûts de soutien d'agence de 47 639 \$ US.
2. Les activités proposées dans les amendements du programme de travail 2001 figurent au tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1
Amendements au programme de travail 2001 du PNUE

Pays	Activité/Projet	Montant demandé \$ US	Montant recommandé \$ US
I. Préparation des programmes de pays :			
Mauritanie	Préparation du programme de pays	60 000	60 000
II. Projets de renforcement institutionnel :			
Bénin	Renouvellement du renforcement institutionnel	33 333	33 333
Burkina Faso	Renouvellement du renforcement institutionnel	55 700	55 700
Mauritanie	Renouvellement du renforcement institutionnel	25 900	25 900
Niger	Renouvellement du renforcement institutionnel	50 000	50 000
Vietnam	Renouvellement du renforcement institutionnel	91520	91520
III. Activités globales :			
Global	Manuel sur la communication des données sur le bromure de méthyle	50 000	Non recommandé
Sous-total :		366 453	316 453
Frais de soutien d'agence :		47 639	41139
Total :		414 092	357 592

I. Préparation des programmes de pays

(a) Mauritanie (60 000 \$ US)

3. Le PNUE propose d'assister le gouvernement de Mauritanie dans la préparation de son plan de gestion des frigorigènes (PGF). Le Secrétariat a suggéré au PNUE que l'étape du projet visant la préparation de tout PGF reflète les principaux éléments de la décision 31/48, soit l'étude complète de la consommation de CFC dans tous les sous-secteurs, l'élaboration par le gouvernement d'une stratégie d'élimination complète, un engagement du gouvernement et l'établissement de lois et de règlements à cet effet. Si l'une de ces exigences n'est pas satisfaite, la mise en application du PGF pourrait ne pas avoir lieu. Subséquemment, la PNUE a convenu d'inclure ces éléments comme étapes du projet.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

4. Le Secrétariat du Fonds recommande une approbation globale des projets ci-dessus ainsi que des coûts de soutien afférents, au niveau du financement indiqué au Tableau 1 ci-dessus.

II. Projets de renforcement institutionnel

- | | | |
|-----|--------------|----------------|
| (a) | Bénin | (33 333 \$ US) |
| (b) | Burkina Faso | (55 700 \$ US) |
| (c) | Mauritanie | (25 900 \$ US) |
| (d) | Niger | (50 000 \$ US) |
| (e) | Vietnam | (91520 \$ US) |

Description du projet

5. Les propositions de projet de renforcement institutionnel pour les pays indiqués sont décrites à l'annexe 1 du présent document.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

6. Le Secrétariat du Fonds recommande une approbation globale des projets ci-dessus ainsi que des coûts de soutien afférents, au niveau du financement indiqué au Tableau 1 ci-dessus. Le Comité exécutif désire aussi exprimer les opinions suivantes aux gouvernements concernés :

Bénin

7. Le Comité exécutif a analysé les données présentées avec le renouvellement du projet de renforcement institutionnel pour le Bénin et note que la consommation de CFC en 1999 indiquée par le Bénin au Secrétariat de l'ozone est inférieure à sa consommation de référence, et il semble donc que le Bénin pourra se conformer au gel de la consommation des CFC. Le Comité exécutif note aussi que le Bénin a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO pour la période visée par la deuxième phase de son projet de renforcement institutionnel. Plus particulièrement, le Bénin indique dans sa soumission qu'il a pris plusieurs initiatives, dont la préparation et l'approbation du PGF, la formation de 250 techniciens en réfrigération et l'élaboration de mesures de contrôle particulières des SAO, notamment un système de délivrance de permis et d'interdiction d'importation, qui sont actuellement en attente d'approbation par les autorités compétentes. Ces activités et d'autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts du Bénin visant à réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Bénin mette en place un système de contrôle des importations de substances réglementées et interdise l'importation d'équipement de réfrigération utilisant des CFC et continue d'éliminer les activités faisant partie de son PGF.

Burkina Faso

8. Le Comité exécutif a examiné les renseignements présentés avec le renouvellement du projet de renforcement institutionnel du Burkina Faso. Le Comité exécutif note que la consommation de CFC en 1999 indiquée au Secrétariat de l'ozone est inférieure aux normes de référence pour 1995-1997 en matière de conformité, et que le Burkina Faso semble pouvoir se conformer au gel de la consommation pour les CFC. Dans sa soumission, le Burkina Faso a indiqué avoir entrepris un certain nombre d'initiatives à la troisième étape de son projet de renforcement institutionnel, notamment l'établissement d'un système de délivrance de permis pour le contrôle des importations de SAO, la mise en application de programmes de formation

pour les techniciens en réfrigération, ainsi que la récupération et le recyclage des frigorigènes et des projets d'utilisation finale. Le Comité note aussi l'accroissement du degré de sensibilisation du gouvernement, des parties intéressées et du public, y compris l'accueil de la 32^e Réunion du Comité exécutif et de la XII^e Réunion des Parties. Ces activités et d'autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts du Burkina Faso visant à réduire sa consommation de CFC. On note qu'au cours des deux prochaines années, le Burkina Faso entend se concentrer sur l'observation de la nouvelle législation, un programme de formation pour les douaniers, l'établissement de règlements visant à empêcher la consommation future de bromure de méthyle, et l'achèvement et la surveillance de programmes de formation, récupération et recyclage et de projets sectoriels pour les utilisateurs finals, devant être mis en oeuvre pendant cette période. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Burkina Faso continue de progresser en ce qui a trait aux SAO, et qu'il maintienne et améliore son niveau actuel de réduction de la consommation des CFC.

Mauritanie

9. Le Comité exécutif a examiné les données présentées avec le renouvellement du projet de renforcement institutionnel pour la Mauritanie. Le Comité exécutif note que la consommation de CFC en 1999 indiquée au Secrétariat de l'ozone est inférieure aux normes de référence pour 1995-1997 en matière de conformité, et que la Mauritanie semble pouvoir se conformer au gel de la consommation pour les CFC. Dans sa soumission, la Mauritanie a indiqué avoir entrepris un certain nombre d'initiatives à la troisième étape de son projet de renforcement institutionnel, notamment l'élaboration de lois, la mise en application de programmes de formation pour les agents de douane et les techniciens en réfrigération, la réfection des équipements de réfrigération dans le secteur des pêches, et la mise en application d'activités de sensibilisation du public. Ces activités et d'autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts de la Mauritanie visant à réduire sa consommation de CFC. Toutefois, le Comité exécutif est préoccupé par le fait que le Bureau de l'ozone n'a pas été opérationnel durant deux ans, qu'un Comité national de l'ozone n'a pas encore été établi, et que le système de collecte des données en matière de SAO n'est pas fiable. Le Comité s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Bureau de l'ozone poursuive la mise en application des activités visant l'élimination des CFC, qu'il établisse un système fiable pour la collecte des données sur le SAO, et qu'il ait établi un système visant à exiger un permis et à restreindre les importations de tous les CFC aux niveaux requis afin de respecter les dispositions du Protocole de Montréal.

Niger

10. Le Comité exécutif a examiné les données présentées avec le renouvellement du projet de renforcement institutionnel pour le Niger. Le Comité exécutif s'inquiète du fait que la consommation de CFC 1999 indiquée par le Niger au Secrétariat de l'ozone soit presque deux fois la consommation de référence et que le Niger pourrait donc avoir de la difficulté à se conformer aux mesures de contrôle du Protocole de Montréal. Malgré cette inquiétude, le Comité exécutif note que le Niger a pris certaines mesures pour régler ce problème. Plus particulièrement, le Niger a entrepris des programmes de formation pour ses agents de douane et ses techniciens en réfrigération, et le projet de récupération et de recyclage faisant partie du PGF.

Le Comité exécutif a noté que le Niger a élaboré des lois en matière de SAO qui sont en cours d'évaluation par les autorités compétentes, et qu'il a entrepris une étude des SAO dans les secteurs d'utilisation finale des halons et de la réfrigération. Le Comité s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Niger ait en place un système de permis et de restriction des importations de tous les CFC aux niveaux requis pour assurer la conformité aux dispositions du Protocole de Montréal.

Vietnam

11. Le Comité exécutif a examiné la demande de renouvellement du renforcement institutionnel soumise par le gouvernement du Vietnam et prend note du fait que la consommation de CFC en 1999 indiquée au Secrétariat de l'ozone est inférieure aux normes de référence pour 1995-1997 en matière de conformité. Le Comité exécutif reconnaît que le gouvernement du Vietnam a décidé d'établir les lois nécessaires pour soutenir la stratégie nationale d'élimination des SAO et le plan d'action, en particulier, le décret visant à contrôler la consommation de SAO, les règlements sur l'éco-étiquetage, et le contingentement des permis pour l'importation des halons. Le Vietnam a aussi instauré un mécanisme pour faciliter la collaboration des principaux intervenants dans les secteurs de la réfrigération, des halons, des mousses et du bromure de méthyle qui utilisent encore des SAO. Le Comité exécutif prévoit qu'au cours des deux prochaines années, le Vietnam continuera de s'occuper des questions liées aux SAO et qu'il réduira sa consommation de SAO telle que l'a établi le Protocole de Montréal.

III. Activités globales

- (a) Global : Manuel sur la communication des données sur le bromure de méthyle (50 000 \$ US)

12. Le PNUE a indiqué que le but du présent projet est d'aider les bureaux de l'ozone à surmonter les difficultés en rapport avec la collecte des données et à présenter un rapport précis de leur consommation nationale de bromure de méthyle. Le manuel fournira des renseignements pratiques sur la façon interactive de recueillir des données précises sur la consommation de bromure de méthyle; il décrira des méthodes et un processus étape par étape que les bureaux de l'ozone pourront utiliser pour obtenir des données fiables sur la consommation de bromure de méthyle et faire la distinction entre les applications sanitaires et les utilisations avant l'expédition sanitaire et non sanitaire. Bien que le PNUE ait déjà élaboré un Manuel sur la communication des données pour tous les produits chimiques appauvrissant la couche d'ozone, le PNUE est d'avis qu'il faut un manuel sur la communication des données axé particulièrement sur le bromure de méthyle.

13. Le Secrétariat du Fonds a souligné que le Manuel sur la communication des données au titre du Protocole de Montréal préparé pour le PNUE discute avec force détails de la collecte des données et de l'analyse de substances réglementées selon le Protocole de Montréal, incluant le bromure de méthyle. De plus, par la décision XI/13, les Parties ont incité les pays à mettre en oeuvre des procédures (à l'aide d'un formulaire inclus dans le rapport 1999 du TEAP) visant à surveiller l'utilisation du bromure de méthyle par produit de consommation et par quantité pour usages sanitaires (la Partie I du rapport discute en détail des usages sanitaires du bromure de

méthyle et comprend le questionnaire sur les usages sanitaires MBTOC et les fiches sur le bromure de méthyle pour l'enregistrement des usages sanitaires). De même, de tous les pays de l'Article 5 Parties à l'Amendement de Copenhague, seulement 13 n'ont pas soumis de données sur la consommation de bromure de méthyle au Secrétariat de l'ozone (la plupart classés comme LVC); 22 des pays à l'Article 5 ne sont pas encore des Parties à l'Amendement de Copenhague; et la consommation de bromure de méthyle dans 31 des pays à l'Article 5 est inférieure à 3,5 tonnes PAO. Aussi, le Comité exécutif a approuvé 12 projets régionaux de bromure de méthyle et des projets d'investissement et de démonstration dans 36 pays (durant l'étape de préparation de ces projets, des systèmes ont été établis dans ces pays pour la collecte des données). Sur la base du travail supplémentaire qui pourrait être requis dans ce secteur et des coûts probables pour les services de consultants, le niveau de financement proposé pour l'activité semble élevé.

14. Par la suite, le PNUE a indiqué que certains des pays de l'Article 5 utilisent encore et produisent du bromure de méthyle de façon importante et qu'ils n'ont pas encore ratifié l'Amendement de Copenhague ni présenté de données sur la consommation. Le PNUE a noté que les 31 pays dont la consommation de bromure de méthyle est inférieure à 3,5 tonnes peuvent consommer du bromure de méthyle pour des applications sanitaires; et que bien que les projets de bromure de méthyle approuvés jusqu'à maintenant aient aidé à la collecte de données, il reste des problèmes associés à la fiabilité et à l'uniformité des données, une certaine confusion sur la façon de faire la distinction entre les usages sanitaires et non sanitaires, et sur la façon d'appliquer les décisions pertinentes des Parties. Ces questions seront traitées dans le manuel. Le PNUE a rajusté le coût du projet à 42 500 \$ US.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

15. Sur la base des observations mentionnées, le Secrétariat du Fonds ne recommande pas l'approbation du projet ci-dessus.

ANNEXE I

PROPOSITIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Bénin : Renouvellement du renforcement institutionnel

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution		PNUE
Montant initialement approuvé	Phase I : Novembre 1995 (\$ US)	50 000
	Phase II: Juillet 1999	33 333
Montant demandé pour le renouvellement (\$ US)		33 333
Date d'approbation du programme de pays		Novembre 1995
Consommation de SAO indiquée au programme de pays (1993), (tonnes PAO)		41,0
Dernière consommation de SAO (1999) (Tonnes PAO)		56,8
Période de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)		60,0
Montant approuvé (\$ US)		691 163
Montant déboursé (jusqu'à décembre 1999) (\$ US)		229 552
SAO à éliminer (tonnes PAO)		40,2
SAO éliminées (jusqu'à décembre 1999) (tonnes PAO)		12,9

1. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

		\$ US
(a)	Préparation de programmes de pays	35 000
(b)	Préparation de projets	45 000
(c)	Formation	260 900
(d)	Assistance technique	123 903
(e)	Projets d'investissement	143 027
	Total :	607 830

Rapport périodique

2. Les principales réalisations signalées dans le rapport périodique contiennent ce qui suit : interdiction d'importation de matériel usagé contenant des CFC, interdiction d'importation de halons, et rédaction d'un « Projet de décret » contenant les règlements sur la SAO (système de permis et les importations de matériel à base de SAO). Parmi les autres réalisations, on retrouve notamment la formation de 15 formateurs et 250 techniciens en réfrigération au niveau national, la préparation et l'approbation du PGF, la préparation d'un projet dans le secteur des mousses et la mise en oeuvre de campagnes de sensibilisation du public auxquelles participent les médias et qui ont accru la conscientisation du gouvernement et du public. Comme résultats de ces mesures, la consommation de CFC en 1999 (56,8 tonnes métriques) est inférieure à la consommation de référence (60,0 tonnes métriques). On a cessé d'importer du matériel contenant des CFC et accru l'importation de frigorigènes de remplacement au CFC (HFC-134a, R404a et HCFC-22). Les importations de bromure de méthyle et de halons ont cessé.

3. Les principales difficultés traitées durant la période ont été l'accroissement des importations de matériel contenant des CFC et le prix élevé des frigorigènes de remplacement

comparativement aux CFC. La première difficulté a été résolue par décret, et le gouvernement prévoit utiliser des instruments économiques (taxes) pour venir à bout de la seconde.

4. Le bureau de l'ozone conseille le Ministère de l'environnement et les autres bureaux du gouvernement sur les activités en rapport avec l'ozone.

Plan d'action

5. Le plan d'action pour la prochaine période comprend : l'approbation et l'application de la loi sur les permis de SAO; la mise en oeuvre du projet PGF, y compris la formation et la certification des techniciens d'entretien des appareils de réfrigération et des agents de douanes, et l'établissement d'une association nationale de réfrigération; des ateliers sur la loi en matière de SAO pour les principales parties intéressées. Aussi, des études seront entreprises afin de mesurer l'efficacité de la loi et d'appliquer des mesures de correction au besoin. Les campagnes de sensibilisation du public auxquelles participent les médias et les ONG se poursuivront. On continuera de présenter des rapports annuels aux Secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral.

Burkina Faso : Renouvellement du renforcement institutionnel

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution		PNUE
Montant initialement approuvé	Phase I: Novembre 1993 (\$ US)	83 500
	Phase II: Mai 1997	55 700
	Phase III: Mars 1999	55 700
Montant demandé pour le renouvellement (\$ US)		55 700
Date d'approbation du programme du pays		Novembre 1993
Consommation de SAO indiquée au programme de pays (1991), (tonnes PAO)		32,7
Dernière consommation de SAO (1999) (tonnes PAO)		30,6
Période de référence (1995-1997) (tonnes PAO of CFC)		36,3
Montant approuvé (\$ US)		624 650
Montant déboursé (jusqu'à décembre 1999) (\$ US)		371 812
SAO à éliminer (tonnes PAO)		41,5
SAO éliminées (jusqu'à décembre 1999) (tonnes PAO)		38,5

6. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif:

		<u>\$ US</u>
(a)	Préparation du programme de pays	33 000
(b)	Préparation de projets	30 000
(c)	Formation	138 500
(d)	Assistance technique	228 250
	Total :	429 750

Rapport périodique

7. Les principales réalisations signalées dans le rapport périodique comprennent : l'établissement d'un système de permis afin de contrôler les importations de SAO, l'emploi d'un

système fiable de collecte de données, la ratification des amendements de Londres et de Copenhague du Protocole de Montréal, la formation de 175 formateurs et techniciens en entretien d'appareils de réfrigération, l'initiation de projets visant la récupération et le recyclage des frigorigènes et les utilisations finales, la mise en oeuvre d'activités de sensibilisation du public par le truchement d'articles de journaux, la distribution de brochures du PNUE, des journées de sensibilisation dans les universités et des rencontres avec le personnel des collèges techniques. Le Burkina Faso a respecté le gel en 1999 grâce surtout au contrôle des importations de SAO, à la formation de formateurs et de techniciens, et aux programmes de sensibilisation du public. L'une des principales réalisations du Bureau de l'ozone a été l'organisation de la 32^e Réunion du Comité exécutif et de la XII^e Réunion des Parties à Ouagadougou. Le Burkina Faso a aussi mérité le prix Outstanding National Ozone Unit Award pour l'année 2000. Pendant la période visée, le Bureau a dû sensibiliser davantage les fonctionnaires du gouvernement aux questions en matière d'ozone en raison du changement constant de la structure du gouvernement.

8. Étant donné un retard dans la mise en application des projets approuvés, on a réduit les SAO de seulement 12,4 tonnes au lieu des 25 tonnes initialement prévues. Le Bureau de l'ozone accélérera la mise en oeuvre des projets approuvés, notamment la récupération et le recyclage et le sous-secteur des utilisations finales en réfrigération, afin d'accélérer l'élimination des SAO et de se conformer au programme d'élimination dès que possible.

9. Le Bureau de l'ozone est situé dans l'immeuble de l'administration centrale du Ministère de l'environnement et de l'eau. Le bureau fait partie de la Direction de la lutte contre la pollution, qui gère aussi les Conventions du changement climatique et de Bâle. Le Bureau de l'ozone relève directement du chef de la Direction de la lutte contre la pollution, qui relève du Ministre. Le Ministre traite toutes les mesures prises par le chef du Bureau de l'ozone. Le Bureau national de l'ozone a un accès direct au Ministre au besoin.

Plan d'action

10. Le Plan d'action pour la prochaine période comprend : la ratification des autres amendements du Protocole; le respect des lois en vigueur et l'établissement de règlements sur le bromure de méthyle afin d'en empêcher la consommation future; la mise en application du programme de formation des agents de douane, la supervision et la réalisation d'un programme de formation des techniciens en réfrigération et le projet de récupération et de recyclage des frigorigènes, et la mise en oeuvre d'un projet dans les sous-secteur des utilisations finales en réfrigération. La soumission de rapports annuels pertinents aux Secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral se poursuivra. Les activités de sensibilisation du public établies au cours des phases précédentes se poursuivront, afin de maintenir l'engagement des parties intéressées envers l'élimination des SAO.

Mauritanie : Renouvellement du renforcement institutionnel

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution	Gouvernement de la France
Montant initialement approuvé: Juillet 1995 (\$ US)	38 874
Montant demandé pour le renouvellement (\$ US)	25 900
Date d'approbation du programme du pays	Septembre 1994
Consommation de SAO indiquée au programme de pays (1993), (tonnes PAO)	17,3
Dernière consommation de SAO (1999) (tonnes PAO)	13,4
Période de référence (1995-1997) (tonnes PAO of CFC)	15,7
Montant approuvé (\$ US)	222 194
Montant déboursé (jusqu'à décembre 1999) (\$ US)	111 054
SAO à éliminer (tonnes PAO)	2,0
SAO éliminées (jusqu'à décembre 1999) (tonnes PAO)	0

11. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif:

		\$ US
(a)	Préparation du programme de pays	41 420
(b)	Formation	35 000
(c)	Assistance technique	106 900
	Total :	183 320

Rapport périodique

12. Les principales réalisations signalées dans le rapport périodique comprennent : la mise en application de programmes de formation pour les agents de douane et les techniciens d'entretien des appareils de réfrigération; la réfection des équipements de réfrigération dans le secteur des pêches avec des frigorigènes qui ne sont pas des CFC; et la sensibilisation du public par la publicité dans les médias, des campagnes et des concours dans les écoles. Le Bureau de l'ozone n'a pas été opérationnel durant deux ans et certaines activités, comme l'établissement d'un Comité national de l'ozone, n'ont pas été entreprises. De plus, un projet de loi sur les questions liées aux SAO a été préparé mais n'a pas été soumis au Ministre pour approbation. Le système de collecte de données sur les SAO reste encore à revoir.

13. La première phase du projet de renforcement institutionnel pour la Mauritanie a été mise en application à titre de coopération bilatérale par le gouvernement de la France (par l'entremise de l'Agence Française de Développement). L'absence d'un Bureau de l'ozone durant deux ans a retardé la mise en application et la surveillance des projets approuvés. Pour cette raison, les gouvernements de France et de Mauritanie ont décidé de transférer le projet au PNUE parce que le PNUE possède l'infrastructure et l'expérience nécessaires dans la région pour assurer la mise en oeuvre efficace du projet. Par la suite, le PNUE a communiqué avec l'Agence Française de Développement et le bureau de l'ozone de Mauritanie afin de déterminer les secteurs prioritaires pour la prochaine phase du projet et d'élaborer le plan d'action. Le gouvernement de la France a convenu de clore le projet et a envoyé un communiqué officiel au Secrétariat à cet égard. Par conséquent, le PNUE verra à mettre la Phase II du projet en application.

Plan d'action

14. Le plan d'action pour la prochaine période comprend : la préparation de lois appropriées pour la ratification des amendements pertinents au Protocole de Montréal; la préparation et la mise en application d'un plan de gestion des frigorigènes afin de compléter les activités d'élimination des SAO dans le secteur des services de réfrigération et l'établissement de lois pertinentes pour appuyer le plan d'élimination des SAO; l'établissement d'un centre national pour les techniciens en réfrigération; une étude visant à évaluer la situation nationale en rapport avec les SAO et une mise à jour du programme de pays si nécessaire. La soumission de rapports annuels pertinents aux Secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral se poursuivra.

Niger: Renouvellement du renforcement institutionnel

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution		PNUE
Montant initialement approuvé	Phase I: Décembre 1994 (\$ US)	74 800
	Phase II: Novembre 1998	50 000
Montant demandé pour le renouvellement (\$ US)		50 000
Date d'approbation du programme du pays		Décembre 1994
Consommation de SAO indiquée au programme de pays (1993), (tonnes PAO)		18,1
Dernière consommation de SAO (1999) (tonnes PAO)		59,8
Période de référence (1995-1997) (tonnes PAO of CFC)		32,0
Montant approuvé (\$ US)		395 358
Montant déboursé (jusqu'à décembre 1999) (\$ US)		148 304
SAO à éliminer (tonnes PAO)		5,8
SAO éliminées (jusqu'à décembre 1999) (tonnes PAO)		0

15. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif:

		\$ US
(a)	Préparation du programme de pays	43 000
(b)	Préparation de projets	20 000
(c)	Assistance technique	207 558
	Total :	270 558

Rapport périodique

16. Les principales réalisations signalées dans le rapport périodique comprennent : la préparation et l'approbation des projets dans le sous-secteur des utilisations finales (réfrigération); le projet de loi sur les questions liées aux SAO; la mise en application et la surveillance du projet de PGF, plus particulièrement l'achat d'équipement pour le projet de récupération et de recyclage, les programmes de formation de formateurs pour les agents de douane et les techniciens d'entretien des appareils de réfrigération; la collecte de données dans les secteurs des halons et des utilisations finales; la surveillance de la conformité au gel des CFC tant par les importateurs que les utilisateurs finals; le contrôle des importations de SAO et la

collecte de données par les agents de douane; la mise en oeuvre d'activités de sensibilisation du public avec la participation des médias et des ONG.

17. Il n'a pas été possible au Niger de se conformer au gel de 1999 pour les raisons suivantes : (i) un accroissement de la croissance économique dans le pays entre 1999 et 2000; (ii) une augmentation consécutive du nombre d'ateliers de service de réfrigération; (iii) une hausse des importations illégales de CFC à partir des pays voisins (il y a plus de 2000 km de frontière que le bureau des douanes ne peut contrôler en raison du manque de postes douaniers); et (iv) le dumping d'équipement de réfrigération usagé en provenance d'autres pays. Bien qu'on ait instauré des lois à cet effet, leur application n'est pas encore en vigueur; la mise en oeuvre de programmes de formation douanière et le projet de récupération et de recyclage ont aussi été entrepris, mais les résultats des réductions de la consommation de SAO n'ont pas encore été réalisés.

18. Le gouvernement du Niger s'attend à être conforme au gel en 2002. Pour faciliter la conformité, le bureau de l'ozone dispensera le programme de formation douanière, renforcera le programme de formation pour les techniciens en réfrigération et mettra en oeuvre le projet de récupération et de recyclage des frigorigènes. De plus, la conversion de certains utilisateurs finals importants pour l'économie nationale est prévue au cours des deux prochaines années (les renseignements sur ces entreprises ont déjà été compilés par le PNUE).

19. Le coordonnateur national de l'ozone (poste de directeur national) est responsable de l'établissement de politiques sur la protection de la couche d'ozone et de la planification nationale stratégique des politiques environnementales; le coordonnateur a aussi accès aux décideurs en matière de politique, il accompagne le ministre de l'Environnement à l'Assemblée nationale pour discuter des questions relatives au Protocole de Montréal, et représente le gouvernement aux réunions internationales.

Plan d'action

20. Le plan d'action pour la prochaine période comprend : la mise en application de programmes de formation pour les agents de douane et les techniciens d'entretien des appareils de réfrigération et le projet de récupération et de recyclage du PGF; l'approbation et le respect de la loi en matière de SAO, incluant une interdiction des importations d'équipements de réfrigération usagé contenant des CFC; la soumission de rapports annuels aux Secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral; et le renforcement des activités de sensibilisation du public.

Vietnam : Renouvellement du renforcement institutionnel

Sommaire du projet et profil du pays			
Agence d'exécution			PNUE
Montant initialement approuvé	Phase I: Juillet 1995	(\$ US)	137 280
	Phase II: Juillet 1999		91520
Montant demandé pour le renouvellement (\$ US)			91520
Date d'approbation du programme du pays			Mai 1996
Consommation de SAO indiquée au programme de pays (1993), (Tonnes PAO)			702,1
Dernière consommation de SAO (1999) (Tonnes PAO)			466,2*
Période de référence (1995-1997) (Tonnes PAO of CFC)			500,0
Montant approuvé (\$ US)			2 989 247
Montant déboursé (jusqu'à décembre 1999) (\$ US)			1706 499
SAO à éliminer (tonnes PAO)			275,1
SAO éliminées (jusqu'à décembre 1999) (tonnes PAO)			147,0

(*) Comprend 57,0 tonnes PAO de bromure de méthyle

21. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif:

		\$ US
(a)	Préparation du programme de pays	51 035
(b)	Préparation de projets	242 323
(c)	Formation	27 000
(d)	Assistance technique	65 000
(e)	Projets de démonstration	1 002 992
(f)	Projets d'investissement	1 372 097
	Total :	2 760 447

Rapport périodique

22. Les principales réalisations signalées dans le rapport périodique comprennent : l'élaboration de lois et de règlements en rapport avec les SAO, notamment un décret gouvernemental sur le contrôle des SAO au Vietnam, la rédaction de règlements pour l'éco-étiquetage, un contingentement pour les importations de halons (en collaboration avec le Ministère du commerce); la préparation d'un calendrier pour l'élimination des SAO pour 61 villes et provinces et l'établissement de groupes de travail pour les secteurs de la réfrigération, des halons, des mousses et du bromure de méthyle; la conduite d'études sectorielles des SAO, y compris la consommation de halons dans l'industrie du pétrole, l'emploi de SAO dans l'armée et du bromure de méthyle; l'achèvement de quatre projets d'investissement dans les secteurs des mousses et des aérosols; dispensé 16 cours de formation, ateliers et expositions; soumis des rapports de consommation de SAO aux Secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral; et à titre de membre du Réseau Asie du Sud-Est et Pacifique, aidé les gouvernements du Laos et du Cambodge à mettre en oeuvre le Protocole de Montréal. La consommation de CFC au Vietnam en 1999 a été de 294,9 tonnes PAO inférieure à la consommation de référence (500 tonnes PAO). Toutefois, le pays doit continuer à mettre en oeuvre et à surveiller les projets en cours et d'autres projets en cours d'élaboration afin de réaliser les réductions de 50 % et 85 % prévues en 2005 et

2007 respectivement, et à surveiller et contrôler les importations de SAO, à faire respecter les règlements existants et à en formuler de nouveaux.

23. Le gouvernement du Vietnam apprécie les activités visant à mettre en application les traités internationaux sur la protection de la couche d'ozone. Sur la base des bons résultats obtenus jusqu'à maintenant, un nouveau bureau pour la protection de la couche d'ozone et des changements climatiques a été formé afin d'établir un lien entre la mise en application du Protocole de Montréal et le changement climatique au Vietnam.

Plan d'action

24. Le plan d'action pour la prochaine période comprend : le renforcement du système de surveillance et de contrôle des SAO; le suivi de la mise en application des projets d'investissement approuvés jusqu'à maintenant, y compris la mise en application des sous-projets faisant partie du PGF; la préparation de nouveaux projets, d'activités; la mise à jour du programme de pays du Vietnam; l'organisation de groupes sur la politique en matière de SAO, de réfrigération, de solvants, de halons, et de bromure de méthyle; le renforcement de la capacité de science et de technologie en matière de problèmes liés à la couche d'ozone; la soumission de rapports annuels aux Secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral; et la mise en application continue de programmes de sensibilisation du public.